

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

### PRESELECTION D'ORGANISMES POUR LA CONCEPTION, L'ORGANISATION ET L'ANIMATION D'ACTIVITÉS DE FORMATION AUX MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

| <b><u>Termes de référence</u></b>  |  |
|--|--|
| <b>Présélection d'organismes pour la conception, l'organisation et l'animation d'activités de formation aux métiers du numérique, dans le cadre du Projet D-CLIC, formez-vous au numérique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)</b> |  |
| <b>Commanditaire</b>   | Organisation internationale de la Francophonie (OIF)<br>Direction de la Francophonie économique et numérique |
| <b>Date</b>  | Mai – Juin 2025  |

*Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.*

#### 1. Présentation du commanditaire

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une Organisation internationale intergouvernementale de coopération multilatérale fondée en 1970, regroupant actuellement 93 États et gouvernements membres et observateurs partageant l'usage de la langue française. L'OIF est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique. Son siège est basé à Paris en France.

Elle est financée par les États et gouvernements membres, sous forme de contributions obligatoires ou volontaires.

L'OIF met en œuvre sa coopération multilatérale francophone aux côtés de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5 monde, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

La nouvelle programmation quadriennale 2024-2027 de l'OIF est structurée suivant trois programmes stratégiques :

- Programme stratégique 1 : La langue française au service des cultures et de l'éducation.
- Programme stratégique 2 : La langue française au service de la démocratie et de la gouvernance.
- Programme stratégique 3 : La langue française, vecteur de développement durable.

## 2. Contexte et justification

Dans le cadre de sa Programmation quadriennale 2024 - 2027, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a placé le numérique comme axe stratégique prioritaire pour le soutien aux initiatives des jeunes et des femmes francophones.

Le développement de nouveaux métiers du numérique adaptés à l'expansion des marchés afférents est l'un des corollaires d'évolution de l'économie numérique, que tous les États et Gouvernements doivent prendre en considération dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques publiques en faveur de l'emploi. La réinvention d'une offre professionnelle adaptée à la transformation numérique de leurs économies devient, dès lors, un défi majeur pour les pouvoirs publics. Tous les pays francophones sont d'ores et déjà touchés par ces mutations du marché de l'emploi et l'explosion du secteur numérique.

L'axe d'intervention II de la Stratégie de la Francophonie Numérique (SFN) « ii. Améliorer l'acquisition des compétences numériques, en particulier par les jeunes, les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité » traduit la volonté des États et Gouvernements membres de l'OIF d'agir dans le sens du renforcement des compétences numériques des populations francophones. C'est pourquoi, en cohérence avec ses missions et les demandes/besoins de ses États et Gouvernements, l'OIF a développé le projet « D-CLIC, formez-vous au numérique avec l'OIF » pour la formation massive au numérique, notamment à ses métiers stratégiques. Le projet dans sa phase pilote mis en œuvre depuis 2021 ambitionne principalement :

- D'accompagner le renforcement des compétences numériques des populations francophones, afin de répondre aux évolutions rapides des sociétés, des marchés économiques et du monde du travail, et d'améliorer l'employabilité durable, en particulier pour les populations les plus vulnérables (jeunes, femmes, catégories socioéconomiques éloignées de l'emploi, etc.).
- D'initier et familiariser la population francophone à l'univers du numérique en s'appuyant sur son réseau de partenaires dans l'ensemble de son espace, y compris en zone rurale.
- D'accompagner les États et Gouvernements pour la transformation numérique en visant le développement et le renforcement des cadres réglementaires nationaux à travers entre autres la formation des agents publics aux enjeux de la gouvernance du numérique, le renforcement de capacités d'opérateurs de formation des agents publics.
- D'accompagner les acteurs publics, les opérateurs de formation et les acteurs éducatifs dans la conception, la structuration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'actions de renforcement des capacités et compétences numérique procurant un emploi décent.

Le projet D-CLIC depuis son lancement s'est focalisé sur le volet « *Formation aux métiers du numérique* » et « *Gouvernance du numérique* » et a permis :

- De former en présentiel 6 000 jeunes aux métiers du numérique dans dix-huit (18) pays (Burkina Faso, Djibouti, Cameroun, Comores, Congo, Congo RD, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie) à travers des structures de formation locales (opérateurs de formation). Les formations se sont déroulées en format présentiel et hybride.
- De sensibiliser/former plus de 400 agents publics francophones à la gouvernance du numérique.
- De former en ligne 3 500 jeunes aux métiers du numérique (Développement mobile, Développement web et Marketing numérique). Les formations se sont

déroulées entièrement en ligne sur la plateforme de formation du projet D-CLIC. Elles ont été assurées par des tuteurs qualifiés.

Après 4 années de mise en œuvre, le projet a entamé sa phase de passage à l'échelle en 2025 avec une stratégie innovante hybride et décentralisée pour une meilleure appropriation locale de ses initiatives et un renforcement de l'accompagnement des jeunes formés à l'insertion professionnelle.

### **3. Objectif**

L'OIF souhaite déployer sur le terrain, des activités de formation aux métiers numériques, afin de former les jeunes et les femmes, y compris dans des zones rurales.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à présélectionner des organismes capables de concevoir et dispenser des formations et un accompagnement à l'insertion professionnelle dans les domaines des métiers du numérique, adaptées aux besoins locaux.

Ces organismes peuvent être :

- Des centres/instituts de formation professionnelle agréés par leurs Etats et habilités à délivrer des certificats/attestations de formation reconnus.
- Des organismes de formation qui auront témoigné de leur capacité à concevoir et accueillir des formations aux métiers du numérique, adaptées aux besoins locaux.
- Des consortiums de centres/instituts et/ou organismes de formation professionnelle pouvant témoigner de leurs capacités à délivrer des certificats de formation, reconnus par leurs Etats.

### **4. Eligibilité**

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux organismes de formation (centres et instituts de formation professionnelle, associations à but non lucratif, consortiums, etc.) spécialisés dans la formation aux métiers du numérique et l'accompagnement des jeunes en situation de précarité à la transformation numérique des sociétés.

Les principaux critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être formellement constitué dans l'un des Etats membres de la Francophonie.
- Être régulièrement implanté dans le pays de mise en œuvre.
- Avoir une expérience avérée dans le développement, l'organisation et le déploiement d'activités de formation aux métiers du numérique.
- Avoir une expérience dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat.
- Avoir la capacité de proposer des offres de formation contextualisées aux besoins locaux.
- Avoir la capacité de délivrer des certificats ou de mobiliser des partenaires étatiques ou privés nationaux ou internationaux dans ce sens
- Avoir une expertise dans la conception de programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des publics cibles du projet (jeunes de 18 à 35 ans), en mettant l'accent sur l'inclusion et l'accessibilité.

- Posséder des ressources pédagogiques, humaines et matérielles nécessaires et infrastructurelles à la mise en œuvre des activités de formation.
- Avoir la capacité de mobiliser et former des animateurs, tuteurs et formateurs.
- Avoir la capacité de couvrir les projets de formation dans plusieurs localités du pays.
- Avoir la capacité de mettre en œuvre des stratégies de communication interne et externe.
- Avoir la capacité d'évaluer l'impact des activités de formation et fournir des rapports réguliers sur les progrès réalisés.

L'engagement envers la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans le cadre des activités de formation serait un atout.

## 5. Description des missions

Les organismes retenus à la fin du processus de sélection travailleront en étroite collaboration avec l'équipe-projet de la Direction de la Francophonie Economique et Numérique de l'OIF et les Représentations extérieures de l'OIF concernées par le projet D-CLIC. Ils auront pour principales missions de **mettre en œuvre des programmes de formation aux métiers du numérique**.

1. Afin de préparer efficacement les jeunes aux métiers dynamiques du secteur numérique, le programme de formation doit être structuré autour d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences, clairement définis. Ces cadres de référence serviront de socle pour identifier les savoir-faire essentiels que les apprenants devront acquérir.
2. Un aspect crucial de ces formations réside dans leur reconnaissance à l'échelle nationale. Cette reconnaissance peut prendre une ou plusieurs des formes suivantes :
  - Les formations développées pourront être sanctionnées par des **certificats officiellement reconnus par les ministères** en charge de la formation professionnelle, attestant de la qualification des jeunes formés.
  - Les formations pourront s'intégrer à des **parcours certifiants reconnus au niveau national**, offrant ainsi une progression claire et valorisée dans un parcours de formation professionnelle.
  - Les programmes pourront être conçus pour préparer les apprenants à **l'obtention de certifications internationales**, augmentant ainsi leur employabilité au-delà des frontières nationales.

**Le cas échéant, l'organisme sélectionné devra s'engager activement dans une démarche de certification reconnue par le pays, assurant ainsi la validité et la crédibilité des formations dispensées.**

3. Le succès de ce programme repose également sur un référentiel de formation précis, qui encadrera les modalités d'apprentissage, l'organisation pédagogique et les contenus de formation. L'approche privilégiée sera celle d'une formation professionnalisante pour des jeunes de 18 à 35 ans, ancrée dans une pédagogie active et axée sur l'acquisition de compétences concrètes. La formation devra être assurée dans des espaces de formation dédiés au numérique, qui offrent des lieux accessibles et conviviaux, équipés de postes de travail performants et d'une connexion haut débit, créant un environnement optimal pour l'acquisition de

compétences techniques aux métiers du numérique et la réalisation de projets concrets.

**Points clés :**

- Clarté des objectifs : L'importance d'un référentiel métier et de compétences pour cibler précisément les besoins du marché du travail numérique.
- Structure pédagogique : La nécessité d'un référentiel de formation pour organiser efficacement les modalités, l'organisation et les contenus.
- Approche professionnalisante : L'accent mis sur une pédagogie active et l'acquisition de compétences pratiques.
- Durée et intensité : La précision de la durée minimale de 4 mois et de la charge de travail des apprenants autour de 400 heures, pour assurer un apprentissage conséquent.
- Modalités flexibles, mais encadrées et adaptées aux besoins spécifiques du public cible, tout en garantissant une présence significative.
- Importance de la pratique : Le rôle fondamental des activités pratiques pour l'application des connaissances et l'insertion professionnelle.
- Reconnaissance nationale : détail des différentes formes de reconnaissance officielle (certificats nationaux et/ou intégration à des diplômes nationaux et/ou préparation à des certifications internationales), le cas échéant la nécessité pour l'organisme de formation de s'inscrire dans une démarche d'accréditation ou d'habilitation de la formation par les instances nationales.

Concrètement, il s'agira de :

- Identifier les métiers du numérique prioritaires sur le plan national conformément aux politiques et stratégies du pays.
- Élaborer un plan de formation détaillé, couvrant les différents aspects des métiers prioritaires du numérique identifiés.
- Concevoir des supports pédagogiques et des ressources didactiques pour faciliter l'apprentissage des participants (en privilégiant que ces supports et ressources soient en ressources éducatives libres).
- Assurer la formation des jeunes (organiser et animer des sessions de formation interactives, pratiques et participatives).
- Évaluer les apprentissages et les progrès réalisés par les participants tout au long de la formation.
- Accompagner les participants dans la réalisation de projets pratiques ou de travaux dirigés, pour mettre en application leurs connaissances acquises ;
- Soumettre des rapports périodiques sur l'avancement des activités de formation et les résultats obtenus (notamment en termes d'impact sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des bénéficiaires formés).
- Assurer une bonne communication interne et externe régulière et valoriser les activités réalisées sur terrain dans le cadre du projet D-CLIC, dans le respect de la charte graphique et de communication de l'OIF.
- Délivrer des certificats de formation aux différents participants, en relation avec l'OIF et le ministère en charge de la formation professionnelle du pays hôte.
- Accompagner les apprenants à l'insertion professionnelle, notamment à travers des stages, l'apprentissage, l'emploi ou l'entrepreneuriat.

- Proposer, le cas échéant, des recommandations pour l'amélioration continue des activités de formation et la pérennisation des compétences acquises par les participants.

Il est à noter que, si dans le cadre de sa mission auprès de l'OIF, l'organisme retenu est amené, à utiliser, adapter, concevoir, et/ou réaliser des contenus de formation, ceux-ci devront être des ressources éducatives libres, mises à disposition sous licence Creative Commons CC BY SA – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Dans ce cas de figure, l'OIF pourra, de fait, réutiliser et mettre ces contenus à disposition, notamment sur sa plateforme de formation D-CLIC.

## 6. Résultats

- Conception et développement de programmes de formation professionnalisant aux métiers du numérique.
- Formation de 300 jeunes minimums sur l'ensemble des parcours de formation proposés.
- Accompagnement post-formation des jeunes formés, vers l'insertion professionnelle.

## 7. Calendrier indicatif

- 15 mai 2025 : Publication de l'appel à manifestation d'intérêt pour la présélection d'organismes
- 1 juin 2025 : Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt
- 2 juin 2025 : Présélection et notification des organismes présélectionnés
- 3 juin au 22 juin 2025 : Préparation des dossiers techniques et financiers par les organismes présélectionnés
- 22 au 27 juin 2025 : Réception et évaluation des dossiers techniques et financiers
- Juillet 2025 : Contractualisation avec les organismes retenus
- Septembre 2025 : Démarrage des formations

L'équipe projet de l'OIF mettra à la disposition de l'organisme présélectionné, toutes les informations et les documents nécessaires pour constituer le dossier technique et financier.

Les organismes présélectionnés seront invités à fournir les pièces justificatives susmentionnées, en plus de l'offre technique et financière, selon les modèles qui leur seront fournis.

## 8. Composition du dossier de présélection

Les organismes intéressés sont invités à renseigner le formulaire en ligne (uniquement) au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2025 à 23H59, heure de Paris.**

**Lien du formulaire en ligne** : <https://forms.office.com/e/WgLcB7bn3w?origin=lprLink>

**QR Code du formulaire en ligne** : (Vous pouvez scanner le QR Code pour accéder au formulaire en ligne)



Dans ce formulaire, les organismes sont appelés à renseigner :

- Leurs informations administratives ;
- Le statut juridique de l'organisme ;
- Les programmes de formation à proposer dans le cadre de cet appel (intitulé de la formation, métiers du numérique visé, nombre de jeunes à former, nombre de formateurs à mobiliser) ;
- Une note de manifestation d'intérêt ;
- La liste nominative du personnel clé (nom, prénom(s), diplôme académique, expériences, poste occupé) ;
- La présentation des espaces de formation disponibles (lieu, équipements disponibles, connexion, etc.) ;
- La liste des formations assurées et/ou des prestations similaires réalisées pendant les cinq (5) dernières années.

**En annexe de cet appel, vous trouverez un document de prévisualisation du formulaire à remplir en ligne.**

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez écrire à l'adresse : [appels.dcllic@francophonie.org](mailto:appels.dcllic@francophonie.org)